



Païement de loyer à l'entrée des lieux

Par **Corentin**, le 11/07/2008 à 23:51

Bonjour,

Je viens d'emménager dans un studio. Mon bail prend effet le 20 juin 2008, et on m'a demandé de payer une partie du loyer mensuel, pour couvrir la période 20-31 juin, l'on ma dit que je payerai ainsi des mois 'pleins' 1-31. Cela est-il normal ? Les loyers mensuels correspondent-ils forcément aux mois du calendrier ?

Merci

Par **Marion2**, le 12/07/2008 à 09:51

C'est tout à fait normal.